

SCI 39 MARCHES

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 139 rue Pelleport – 75020 PARIS

912 510 229 R.C.S PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} octobre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le Premier Octobre,

Par suite de la régularisation de l'acte de notoriété après le décès de Monsieur Robert HERITIER, reçu le 27 mai 2025 par Maître Perrine EGASSE, notaire à PARIS et de l'acte d'option reçu le 1^{er} octobre 2025, par ledit notaire, aux termes duquel Madame Aline WRONA a opté pour la totalité en usufruit des biens mobiliers et immobiliers, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale afin de prendre les décisions suivantes :

Sont présents :

- Madame Aline WRONA
Propriétaire de 40 parts en pleine propriété,
- Monsieur Vincent HERITIER
Propriétaire de 20 parts en pleine propriété

L'assemblée décide d'élire Monsieur Vincent HERITIER en qualité de Président de la séance.

Le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Président met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,
- L'acte de décès de Monsieur Robert HERITIER,
- L'acte de notoriété,
- L'acte d'option.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour de « L'ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL » des statuts, à la suite du décès de Monsieur Robert HERITIER,
- Désignation de Monsieur Vincent HERITIER en qualité de gérant de la SCI 39 MARCHES,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Le Président, après avoir rappelé le contexte de l'assemblée, indique que les associés d'un commun accord, décident de mettre à jour l'article 7 des statuts, relatif à la répartition du capital social afin de prendre en compte ces modifications.

La rédaction sera complétée par l'ajout du paragraphe suivant :

« À la suite du décès de Monsieur Robert HERITIER, survenu le 3 avril 2025, les parts de la SCI 39 MARCHES détenues par Monsieur Robert HERITIER ont été transmises en usufruit à Madame Aline WRONA et en nue-propiété à Monsieur Vincent HERITIER.

Le capital de la SCI est constitué de 100 parts qui sont désormais attribuées à :

1°) Madame Aline HERITIER

40 parts en usufruit numérotées de 1 à 40

40 parts en usufruit

40 parts en pleine propriété numérotées de 41 à 80

40 parts en pleine propriété

2°) Monsieur Vincent HERITIER

40 parts en nue-propiété numérotées de 1 à 40

40 parts en nue-propiété

20 parts en pleine propriété numérotées de 81 à 100

20 parts en pleine propriété

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

Après délibérations, les associés statuant conformément aux dispositions légales et statutaires décident de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Vincent HERITIER, né le 30 décembre 1984 à PARIS 11^e Arrondissement (75011), demeurant au 139 rue Pelleport à PARIS 20^e Arrondissement (75020), de nationalité française.

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Robert HERITIER mettant fin à l'exercice de ses fonctions de gérant.

Monsieur Vincent HERITIER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Il a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AM AH

TROISIEME RESOLUTION

Le Président donne tous pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les associés de la société.

Fait à
Le

Paris le 1^{er} octobre 2015

Al EKIM

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Al EKIM' with a stylized flourish.